





Atelier CRHH Copropriété

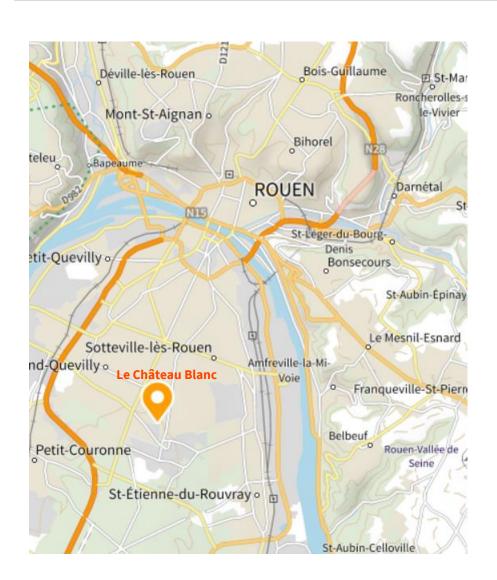
Site national du Quartier du Château Blanc à Saint-Etienne-du-Rouvray

> Présentation par la Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray Métropole Rouen Normandie



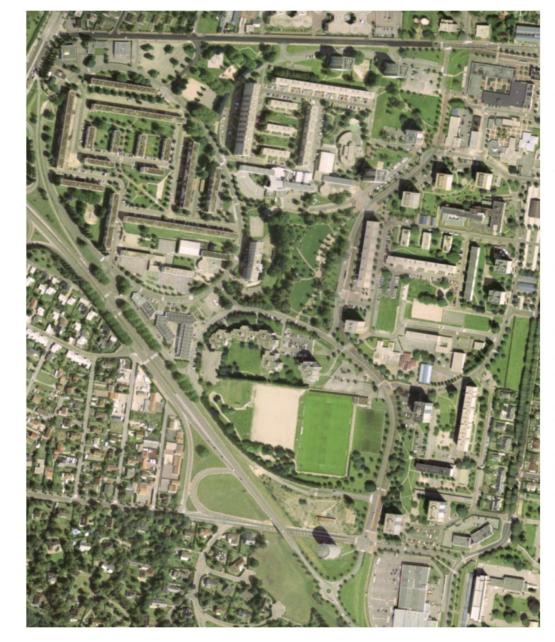
Le quartier du Château Blanc au sein du territoire métropolitain





- La ville de Saint-Etienne-du-Rouvray compte 28 752 habitants.
- Il s'agit de la 3eme ville de la Métropole de Rouen Normandie en termes d'habitants.
- Le quartier du Château Blanc est relié par le tramway au centre de Rouen qui est situé à 6km.
- Le quartier bénéficie de l'intervention publique depuis plus de 30 ans (ORU, PNRU,...) qui ont traité les logements sociaux et les espaces publics.
- Programme de Renouvellement Urbain. La convention ANRU, signée le 2 avril 2020, vise à affirmer la polarité majeure du Centre Madrillet en soutenant l'activité économique d'une part et en confortant la fonction résidentielle du quartier via une intervention forte sur les copropriétés.

Une stratégie de renouvellement urbain du Château Blanc engagée de long terme

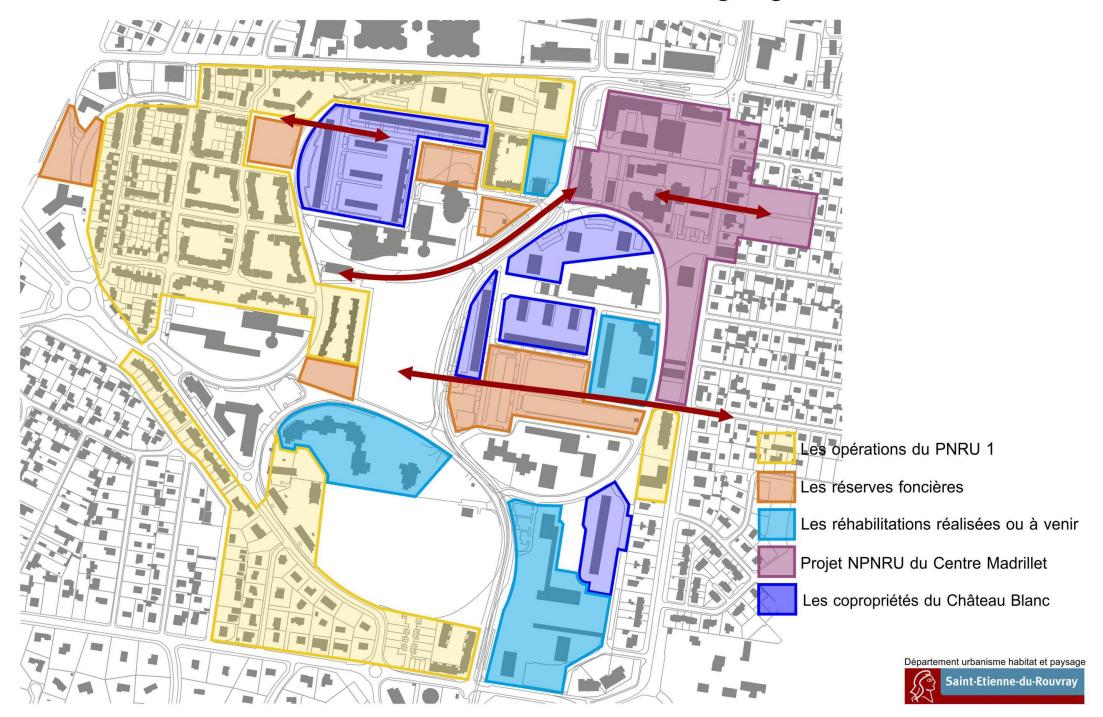




Avant P.R.U. Après P.R.U.



La stratégie globale du N.P.N.R.U.





Lancement d'une étude sur les copropriétés du quartier en 2016



Sorano / Dullin / Moréno / Philipe Raimu / Jouvet (306 logements)

Part PO: 26% Part PB: 74%

Pas d'A.G.

Taux d'impayés 181%

Besoins en travaux (montant / lot) : 32 527 € Préconisation Urbanis : démolition de Sorano

& PDS sur le reste

Faucigny (126 logements)

Part PO: 9% Part PB: 91%

Part participation A.G. des propriétaires : 14%

Taux d'impayés 11% (taux de 18% - uniquement parc privé)

Besoins en travaux (montant / lot) : 10 127 €

Préconisation Urbanis : OPAH CD ou gestion d'attente & démolition à terme

Atlantide (123 logements)

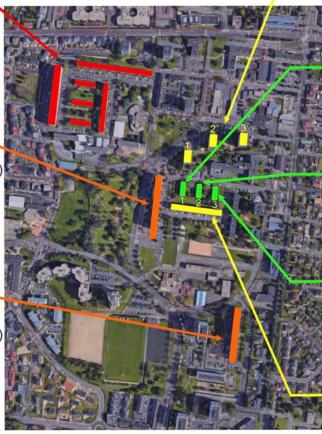
Part PO: 40% Part PB: 60%

Part participation A.G. des propriétaires : 22%

Taux d'impayés 31% (taux de 40% - uniquement parc privé)

Besoins en travaux (montant / lot) : 20 764 €

Préconisation Urbanis : OPAH CD



Mirabeau 1/2/3 (156 logements)

Part PO: 54% Part PB: 46%

Part participation A.G. des propriétaires : 36%

Taux d'impayés 21%

Besoins en travaux (montant / lot): 14 481 €

Préconisation Urbanis : OPAH CD

Guebwiller 1 (12 logements)

Part PO: 8% Part PB: 92%

Part participation A.G. des propriétaires : 33%

Taux d'impayés 10%

Besoins en travaux (montant / lot) : 15 000 €

Préconisation Urbanis: OPAH CD

Guebwiller 2 (12 logements)

Part PO: 8% Part PB: 92%

Part participation A.G. des propriétaires : 62%

Taux d'impayés 5%

Besoins en travaux (montant / lot) : 15 000 €

Préconisation Urbanis : OPAH CD

Guebwiller 3 (12 logements)

Part PO: 17% Part PB: 83%

Part participation A.G. des propriétaires : 42%

Taux d'impayés 4%

Besoins en travaux (montant / lot): 15 000 €

Préconisation Urbanis : OPAH CD

Hauskoa (60 logements)

part PO: 18% Part PB: 82%

Part participation A.G. des propriétaires : 15%

Taux d'impayés : 7%

Besoins en travaux (montant / lot): 9 667 €

Préconisation Urbanis : OPAH CD





Proposition d'intervention selon niveau de difficulté



Robespierre: Sorano 140 logements



Dans cadre du NPNRU, en 2018 sous maitrise d'ouvrage de la ville

- DUP par EPFN (fex 2019)
- Aggravation des difficultés : évacuation (sept. 2019)
- Sécurisation
- Démolition (2021)

Robespierre : Dullin, Moreno, Phillipe, Raimu, Jouvet 166 logements



Dans le cadre de la mise en place d'un Plan de Sauvegarde en 2018 sous maitrise d'ouvrage de la Métropole

- Etude concluant une forte dégradation de la copropriété
- Sollicitation de l'état de carence (mai 2020)
- Notification de la carence (avril 2021)
- Recrutement concessionnaire
- DUP, relogement, recyclage foncier (prévu sur 7 ans)

Hauskoa, Atlantide, Guebwiller 1,2 et 3, Faucigny, Mirabeau 501 logements



OPAH «copropriétés dégradées» sous maitrise d'ouvrage de la Métropole, lancement souhaité en 2021

- Actualisation de l'étude
- Redressement des copropriétés
- Travaux urgents
- Travaux d'amélioration de l'habitat

Durée 5 ans

NIVEAU DE DIFFICULTES DES COPROPRIETES SELON ETUDE DE 2017

Mise en place d'une ORCOD pour coordonner les actions



ORCOD



Opération de Requalification des Copropriétés Dégradées

Les 3 niveaux d'interventions nécessitent au regard des différentes maitrises d'ouvrage une coordination politique et technique qui sera formalisée dans une convention ORCOD en cours de finalisation.

Enjeux:

- permettre aux copropriétés pour lesquelles c'est possible de retrouver un fonctionnement normal durable,
- retrouver et maintenir un habitat privé de qualité dans le quartier
- favoriser la mixité et les parcours résidentiels et le retour d'un marché de logement normal.
- disposer d'un outil ensemblier permettant d'accorder les acteurs, outils et actions dans le cadre du projet de ce quartier.

L'objectif de l'ORCOD est double :

- pour les immeubles présentant des capacités de redressement, l'objectif est d'assurer la mise en œuvre de l'ensemble des moyens nécessaires au redressement durable des immeubles
- pour les immeubles ne présentant pas de capacité de redressement, l'objectif est d'assurer la mise en œuvre de l'ensemble des moyens nécessaires au recyclage des immeubles.

L'ORCOD décrit les engagements de chaque partenaire (financiers, mobilisation de moyens humains, mobilisation des compétences respectives)



Gestion transitoire (1/2)



Actions en matière de portage

 Préemption anticipée des logements par la MRN sur la Copropriété Robespierre pour éviter l'arrivée de nouveaux marchands de sommeil à renforcer via un dispositif de portage ponctuel (Action Logement, CDC Habitat)

Actions en matière de travaux urgents

 travaux urgents et aide à la gestion avec les subventions de l'ANAH (reprise de la toiture de l'immeuble Moréno, fermeture des accès aux halls, désencombrement des caves, opérations de désinsectisation/dératisation...) sur la Copropriété Robespierre, à estimer pour les autres copropriétés

Actions en matière de lutte contre l'habitat indigne

- les mesures de police liées à l'insalubrité et aux pouvoirs de police du maire seront déclenchées dès leur repérage, tout en déclenchant les mécanismes de protection des locataires et de sanctions des propriétaires indélicats (dispositif de conservation des aides au logement, dispositif de retrait des logements indécents des conventions APL/ANAH...).
- Instauration du permis de louer depuis le 01/09/2020



Gestion transitoire (2/2)



Actions en matière d'accompagnement

- Dispositif de gestion urbaine et sociale de proximité à renforcer avec les subventions de l'ANAH
- Groupe de Partenariat Opérationnel permettant un étroit partenariat avec la Police
 Nationale et les services de l'Etat concernant les copropriétés qui concentrent les problèmes de tranquillité publique (Robespierre et Faucigny)
- Actions de médiation et d'insertion sociale notamment en direction des familles primoarrivantes
- Actions d'accompagnement social collectif en pied d'immeuble
- Actions d'information régulières (permanences mensuelles par un élu, flyers, journaux de proximité, ateliers urbains citoyens...)